

Déclaration préalable

Palement de l'impôt en ligne

Téléservice

Mis à jour le 08 septembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Sur le site du paiement de l'impôt, vous pouvez :

- Souscrire ou modifier votre souscription au prélèvement mensuel (mensualisation) ou au prélèvement à l'échéance de vos impôts
- Payer votre impôt en ligne

Le téléservice explique comment s'y prendre pour effectuer ces démarches.

- <https://www.telepaiement.dgfip.finances.gouv.fr/stl/satelit.web?templatename=accueilcharpente>
- Ministère chargé des finances

Articles connexes

- **Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt (particuliers)**
- **Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer (particuliers)**
- **Saisir l'administration fiscale (difficultés de paiement, réclamation, ...)**
(particuliers)
- **Impôt sur le revenu : paiement (particuliers)**
-

Impôt sur le revenu pour les professionnels (professionnels)



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/urbanisme/declaration-prealable?publication=R2771>